

Concurrence et politique publique, l'action de l'Europe est-elle efficace?

Emmanuel Combe (Vice président de l'Autorité de la concurrence), Nicolas Laederich (Directeur juridique concurrence et réglementation, Orange)

Cette intervention est directement liée à la question 2.2 du programme d'économie approfondie : « Quel est le rôle de la politique de la concurrence ? »

Le diaporama d'Emmanuel Combe contient de nombreuses données statistiques utiles en classes : – des illustrations d'intervention de l'Autorité de la concurrence (nombre d'intervention, montants des sanctions)

– des justifications à la politique de la concurrence (baisse des prix, hausse de l'activité, hausse de l'emploi, innovation...) -

Pour y accéder : le fichier joint ou

http://www.melchior.fr/fileadmin/fichiers/Ellg/2014/A9_presentation_COMBE.pdf

Le diaporama de N. Laederich montre les limites de la politique de la concurrence pour les entreprises, et une nécessaire évolution de cette politique. On y trouve des arguments et des illustrations.

Pour y accéder : le fichier joint ou

http://www.melchior.fr/fileadmin/fichiers/Ellg/2014/A9_Politique_de_concurrence.pdf

Compte-rendu de l'atelier :

E. Combe : 10 idées sur la politique de concurrence

1. Les bénéficiaires de la politique de concurrence sont les entreprises et non directement les consommateurs
2. la concurrence est un facteur de productivité car elle exerce une pression sur l'efficacité des entreprises. C'est une politique d'offre.
3. la concurrence n'est pas l'ennemi du volume d'emploi, même si elle conduit à des réaffectations sectorielles.
4. La politique de concurrence bloque rarement les projets de fusion et n'empêche pas la constitution de « champions » européens.
5. La politique de concurrence favorise l'émergence de nouveaux champions. En luttant contre les abus de position dominante, elle permet à de nouvelles entreprises de se développer. Elle est une politique industrielle non-discriminatoire.

6. la politique de concurrence n'empêche pas l'innovation. L'objectif n'est pas d'obtenir une concurrence entre de nombreuses petites entreprises car les faibles possibilités de financement freinent l'innovation. Le but est d'éviter les monopoles qui nuisent à l'innovation.

7. La politique industrielle ne fonctionne efficacement que si elle est accompagnée d'une politique de concurrence.

8. La politique de concurrence européenne ne sanctionne pas plus que la politique de concurrence américaine. En réalité, la commission a été très laxiste jusque dans les années 2000, depuis les sanctions se sont alourdies

9. Les sanctions infligées tiennent compte des difficultés économiques des entreprises.

10. Réduire la politique de concurrence risque de prolonger la crise.

N. Laederlich :

→ Il y a une tension démocratique entre la politique industrielle et la politique de concurrence. Le pouvoir politique n'a pas la main sur la politique de concurrence car elle est laissée à des autorités de la concurrence.

→ La politique de concurrence européenne est inadaptée, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies

- Le droit n'est pas adapté à des positions qui peuvent être très fortes mais très éphémères. Les entreprises n'ont pas le temps d'attendre que les autorités statuent pour autoriser une position dominante légitime.
- Les procédures sont beaucoup trop longues pour l'économie numérique : par exemple, 5 grands opérateurs de téléphonie européens, dont Orange, ont souhaité se regrouper pour faire de la RD en commun pour contrer la concurrence des systèmes IOS et Android. La procédure a duré 2 ans au cours desquels aucune entreprise n'a osé se lancer dans la recherche... les entreprises européennes ont donc été dépassées.
- Les aides de l'Etat posent un problème de réciprocité avec le reste du monde : elles sont interdites au niveau européen alors qu'elles sont autorisées ailleurs. Les entreprises non européennes peuvent alors gagner en compétitivité.
- Les stratégies de concentration sont moins contrôlées dans le reste du monde.
- Une différence de philosophie par rapport aux autres pays : ailleurs (notamment aux États-Unis) on laisse la chance aux entreprises, puis si besoin l'Etat régule. En Europe, il y a une stratégie d'anticipation qui bride l'innovation et la constitution de champions européens.
- L'obligation en Europe de mettre en œuvre des réglementations qui ne sont pas mise en œuvre ailleurs fausse la concurrence (par exemple : le dégroupage ou la neutralité des réseaux).